

Jean-Baptiste André Godin à Gustave Goffard, 13 décembre 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Goffard, Gustave](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (308r, 309v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gustave Goffard, 13 décembre 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34166>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 décembre 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Goffard, Gustave](#)

Lieu de destination Valenciennes (Nord)

Description

Résumé Godin répond à Goffard que son idée d'approvisionnement à Reims ne l'intéresse pas. Il lui fait part de son regret que Goffard n'ait pas attendu le résultat de l'inventaire qui lui fut rendu la veille de son départ de Guise : 500 F de boissons ont été détournés de la consommation depuis le 1er septembre et il manque aussi des couvertures, draps et serviettes à la lingerie. En plus de cette faute grave de gestion, Godin signale à Goffard que son départ fait scandale, les créances arrivant de toutes parts. Godin conclut en indiquant que sa présence n'est plus désirée à Guise.

Mots-clés

[Aliments](#), [Conflit](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#), [Vêtements](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : économat et magasins](#)
- [Reims \(Marne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Goffard, Gustave

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Employé/Employée

Biographie Réside à Valenciennes (Nord), il candidate en 1860 à à un emploi de comptable des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire ; employé en qualité d'économie du Familistère de Guise en 1861. L'index du registre de la correspondance active de Godin FG 15 (5) mentionne un Gustave Goffard à Valenciennes et un Goffard à Villers-les-Guise (Aisne), mais il semble, d'après le sujet des lettres, qu'il s'agisse du même correspondant.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Janvier le 13 1766 318

Monsieur Giffart

Je vous fais savoir que les approvisionnements que les pouvoit faire à
Agremont ou une partie pas d'avantage
dieu les affaires que je fais en ce
moment il me faut faire pas j'aurai
pas assez temps avec mes bagages a
vous dire qui rien de doit être de ma
part pas assez pour que vous me croiez
dans temps les résultats de cette gestion
revenant de l'industrie que les vont
de faire sont trop bruts pour que
je puisse écrire que vous n'avez pas au
devoir attendre un peu pour prendre
connaissance des chiffres qu'il a produit
quisque le travail mettait remis a 20 heures
de faire la ville de Québec devant était un
jour de plus a rester a faire partis a 20 heures
Nous le sommes le lendemain matin mais
je trouvai votre porte fermée a 7 heures
et nous étiez déjà partis. donc je que je
vous avais fait dire, on manquait de
les liquides. 95 litres liquides étaient de toutes
de 100 673 litres dont 8399 litres sucre
soit environ pour 300 francs de boisson
devenus de la confection depuis le
20 juillet et trop grande pour que j'aurais
pas de cette responsabilité de votre part

2.05.

je puis faire usage cause de ses
avocats. la ligue a aussi en avions
2 avocats 6 days & 16 avocats
mais a part tout cela votre décret
fait presque échouer a tout que viennent
chaque jour devant l'assise de tous ces
hommes on pourra donc marquer plus espacés
l'heure où on attendront un emploi a une
sein heure ou deux. Le décret a été décret
combiné avec le décret a fait le plus tard
est en paix, de cette situation vis à vis
des personnes de la localité auxquelles nous
devons. et je ne puis consentir a une grande
dure plus longue.

je suis l'heure de ce décret

